

POUR UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE ET RATIONNELLE DES NUMÉROS INAMI !

PROPOSITION DE MOTION COMMUNALE/PROVINCIALE

Vu les besoins de médecins de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Vu la pénurie de médecins généralistes, vu la pénurie dans d'autres spécialités, dans les territoires ruraux, certains quartiers urbains et certains services d'hôpitaux ;

Vu aussi les recommandations de la *Commission de planification de l'offre médicale* visant à octroyer 43,5 % des quotas de numéros INAMI aux francophones et 56,5 % aux flamands ;

Vu également les engagements de la Ministre fédérale de la Santé publique, Maggie De Block, de défendre cette nouvelle clé de répartition objective 43,5/56,5 basée sur une évaluation scientifique ;

Constatant cependant la décision du gouvernement fédéral MR-NVA annoncée le 15 septembre 2016 de ne pas respecter la clé de répartition issue des travaux de la commission de planification ;

Constatant que cette décision du gouvernement fédéral MR-NVA repose sur des considérations purement communautaires et politiques ;

Nous, mandataires locaux :

En raison de la nécessité de défendre la qualité des soins partout en Fédération Wallonie-Bruxelles, et dans notre bassin de vie en particulier ;

Constatons que le maintien par le gouvernement fédéral MR-NVA de la clé de répartition 40/60 est une erreur grave en terme de santé publique en ce qu'elle met à mal l'accès aux soins de santé ;

Demandons expressément au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de s'aligner d'urgence sur l'objectivation de la *Commission de planification de l'offre médicale* afin de ne pas aggraver la pénurie de médecins en Fédération Wallonie-Bruxelles.